

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juin 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

Lettres identiques datées du 12 juin 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères, datée du 9 juin 2019, concernant les prétendues élections législatives dans la région occupée de Tskhinvali/Ossétie du Sud (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
Représentante permanente adjointe
(Signé) Elene Agladze



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 juin 2019 adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
concernant les prétendues élections législatives dans la région
occupée de Tskhinvali/Ossétie du Sud**

Le Ministère géorgien des affaires étrangères estime que les prétendues élections législatives qui se tiennent actuellement dans la région occupée de Tskhinvali/Ossétie du Sud constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues. Contraire aux normes et aux principes fondamentaux du droit international, toute élection organisée dans ces territoires occupés est illégale et sans effet juridique.

En organisant les prétendues élections mentionnées plus haut, la Russie et son régime d'occupation à Tskhinvali tentent en vain, une fois encore, de légitimer le nettoyage ethnique des Géorgiens de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, l'occupation illicite et la modification forcée des frontières souveraines de la Géorgie. À l'heure où se déroulent ces prétendues élections législatives, les déplacés et les réfugiés demeurent dans l'impossibilité de rentrer chez eux après avoir été contraints de quitter les territoires occupés, tandis que la population sur place voit ses libertés et ses droits fondamentaux bafoués. Pendant ce temps, la Fédération de Russie continue de renforcer son contrôle et son annexion de facto des territoires occupés et d'y intensifier sa présence militaire, au mépris total de l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous l'égide de l'Union européenne.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères demande à la communauté internationale d'évaluer comme il se doit ce simulacre actuel d'élections législatives dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud et exhorte la Fédération de Russie à s'acquitter de ses obligations internationales et à retirer ses forces militaires du territoire géorgien.
